

OPEV

prevent · وقاية · prévenir

**Feuille de Route de
recommandations de la
société civile tunisienne pour
la Prévention de toutes les
formes d'Extrémisme Violent
en Tunisie**

Sommaire –

	Introduction	04
01	Objectifs de cette Feuille de Route	05
02	Méthodologie pour l'élaboration de la Feuille de Route	06
03	Un agenda d'action : Feuille de Route des recommandations de la société civile Tunisienne pour la prévention de toutes les formes d'Extrémisme Violent	08
	OBJECTIF 1 : Étudier et agir sur les moteurs de toutes les formes d'extrémisme violent en Tunisie	08
	OBJECTIF 2 : Assurer la protection des droits de l'homme dans les lois antiterroristes	11
	OBJECTIF 3 : Protéger toutes les victimes des extrémismes violents	12
	OBJECTIF 4 : Promouvoir la justice de genre et exposer les spécificités de genre	14
	OBJECTIF 5 : Renforcer le rôle des jeunes comme acteurs du changement	15
	OBJECTIF 6 : Renforcer l'éducation et la résilience à niveau local	16
	OBJECTIF 7 : Promouvoir les valeurs démocratiques et protéger l'espace de la société civile	18
	OBJECTIF 8 : Contrecarrer les discours de haine sur les réseaux sociaux et Générer des récits alternatifs	19
	OBJECTIF 9 : Monitorer les activités de PEV et le plan d'action national	20
04	Principaux contributeurs à cette Feuille de Route	22
	Remerciement	23

Introduction –

Ce document propose une Feuille de Route des recommandations de la société civile tunisienne pour la Prévention de toutes les formes d'Extrémisme Violent à travers des propositions pertinentes et concrètes ainsi que des secteurs d'activités potentiels pour implanter les stratégies suggérées.

Cette analyse est le résultat d'un procédé "Bottom-up" dans lequel différents espaces d'échange, de débat et de participation citoyenne ont été établis dans 6 régions de Tunisie. En parallèle, des secteurs spécifiques de la société ont été suivis afin de comprendre leurs diagnostics, leurs idées, leurs propositions. Grâce à cette étude de trois ans, menée par l'Observatoire Tunisien de Prévention de l'Extrême Violence (OPEV), avec le soutien de l'Union Européenne et de l'Agence de développement et de coopération internationale espagnole (AECID), cette feuille de route offre donc des propositions et des recommandations basées sur une analyse participative et inclusive.

La prévention de l'extrémisme violent est devenue une priorité mondiale. Cet objectif est constamment présent à l'agenda des Etats ainsi que des organisations nationales et internationales qui ont, par conséquent, développé des stratégies nationales et des politiques locales afin de prévenir la propagation de l'extrémisme, notamment à

travers l'organisation de conférences, de symposiums et d'ateliers, permettant le partage d'expérience entre les Etats.

A partir de 2016, de nombreuses mesures ont été mises en place par une pluralité d'acteurs sociaux en Tunisie, du côté de la société civile ainsi qu'au sein des institutions, pour travailler dans le sens de la prévention de l'extrémisme violent. Ces initiatives ont été saluées par la communauté internationale comme un exemple de bonne pratique. Nous avons conscience que pour adresser et prévenir la violence en Tunisie, nous devons mettre à jour, réaffirmer et réaligner nos stratégies et nos actions de prévention. Nous savons que, pour réussir, nous avons besoin de renforcer notre coopération avec les acteurs qui travaillent avec la même approche participative et communautaire.

La présente Feuille de Route a pour objectif de contribuer à ce nouveau paradigme. Notre objectif est de mettre à l'œuvre l'idéalisme, l'espoir, la créativité et l'énergie de groupes de la société civile et ce au niveau national en Tunisie, afin de générer une alternative effective et efficace face à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Nous devons toutes et tous nous lever pour faire front contre tous les extrémismes violents. Et pour cela, nous sommes prêts à contribuer.

01

Objectifs de cette Feuille de Route —

Nous espérons que cette Feuille de Route sera utile :

(1) À la société civile dans ses efforts de prévention en matière d'extrémisme violent en Tunisie, offrant un cadre d'actions qui pourra renforcer la coopération interne et la cohérence des actions menées.

(2) Pour contribuer au débat autour de la révision de la Stratégie Nationale de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) de l'état Tunisien, prévue pour l'année 2021. En offrant une vision structurée et plurielle conçue par la société civile engagée sur la thématique, nous espérons apporter une contribution positive et pertinente notamment concernant le premier fondement : "la prévention".

02

Méthodologie pour l'élaboration de la Feuille de Route —

Cette feuille de route est le résultat de trois ans de processus participatif (2018-2020) développé autour d'une méthodologie bottom-up. Elle s'est constituée de 4 phases :

Première phase : sélection et analyse des gouvernorats et des villes dans lesquelles la recherche et le processus participatif auront lieu. Dans le but de mettre en place une méthodologie bottom-up, 23 entretiens ont été réalisés auprès de décideurs politiques, d'institutions et d'acteurs de la société civile afin d'identifier les gouvernorats et les villes les plus affectés par le phénomène de violence extrême, lieux dans lesquels nous avons prévu d'établir le processus. Après la sélection, le procédé d'analyse bibliographique des villes a commencé. La sélection finale fut : Gouvernorat de Tunis (Sidi Hcine Sijoumi et Dejelbel Eljeloud), Gouvernorat de l'Ariana (Soukra), Gouvernorat du Kef (Kef-est), Gouvernorat de Kasserine (Ezzouhour), Gouvernorat de Médenine (Béni Khedache et Zarzis), Gouvernorat de Tataouine (Tataouine-nord).

Deuxième phase : l'étude de terrain. Cette phase inclut l'élaboration de questionnaires, la mise en place de l'étude terrain et l'analyse de l'ensemble des résultats. Le questionnaire était composé de 58 questions, organisées en sept parties afin d'analyser : l'accès aux services publics, le capital social, le statut socio-économique, le respect des droits humains, la cohésion sociale, la présence de groupes extrémistes et la situation en termes de

sécurité. Un total de 2.400 personnes ont répondu à ce questionnaire dont 49,9% de femmes, 11,4% de jeunes de moins de 20 ans et 49% de jeunes de moins de 29 ans. Toutes les réponses ont été analysées et regroupées pour faciliter leur analyse.

Troisième phase : débats locaux participatifs. En se basant sur les résultats du questionnaire de terrain, une analyse SWOT a été suggérée pour chaque gouvernorat/ville et présentée aux principaux représentants des institutions locales et aux acteurs de la société civile. Une session participative dans chaque gouvernorat a été organisée afin de valider localement les diagnostics suggérés et de proposer une première série de propositions clés pour prévenir l'extrémisme violent.

Quatrième phase : élaboration de la Feuille de Route. En se basant sur les résultats de l'étude de terrain, sur les débats participatifs locaux organisés dans les six gouvernorats et sur l'analyse documentaire approfondie, un premier brouillon de Feuille de Route a été rédigé et validé par les membres de l'OPEV Tunisie (UGTT, LTDH, ATFD, Free Sight, WW-GVC et NOVACT). Ce document a été débattu lors d'un séminaire en deux séances avec 41 experts, professionnels locaux et représentants de la société civile. Ce séminaire a offert un espace inclusif et a permis d'identifier des bonnes pratiques et des propositions innovantes. Basée sur les résultats de ce séminaire, cette version finale de la Feuille de

Route pour prévenir toutes formes d'extrémismes violents a été élaborée.

Tous les documents qui ont conduit à cette Feuille de Route sont disponibles sur le site de l'OPEV (www.opev.org) : l'analyse des 6 gouvernorats, l'ensemble des résultats, l'analyse du questionnaire de terrain, la Feuille de Route précédente qui inclut les définitions basiques et le diagnostic utilisé pour rédiger cette Feuille de Route.

03

Un agenda d'action : Feuille de Route des recommandations de la société civile Tunisienne pour la prévention de toutes les formes d'Extrémisme Violent —

La Feuille de Route suivante regroupe les propositions clés de la Société Civile et des experts académiques dans le but de contribuer à la prévention de la violence extrême en Tunisie. Certaines de ces propositions font référence à des actions qui devraient être mises en place par la société civile ; d'autres sont des recommandations politiques qui devraient être menées par le gouvernement tunisien ou les institutions décentralisées ; enfin, certaines propositions concernent le besoin de renforcer la coopération entre la société civile et le gouvernement tunisien.

L'ensemble de ces propositions sont structurées en neuf objectifs.

OBJECTIF 1 : Étudier et agir sur les moteurs de toutes les formes d'extrémisme violent en Tunisie

1. Malgré les importants efforts déployés par le gouvernement tunisien, la société civile, le milieu universitaire et la communauté internationale, pour améliorer la connaissance des facteurs et vecteurs de l'extrémisme violent en Tunisie, les organisations qui soutiennent cette Feuille de Route constatent que ces efforts se sont concentrés presque exclusivement sur la compréhension du phénomène

associé au djihadisme violent, en accordant beaucoup moins d'attention aux autres formes d'extrémisme violent, comme les discours de haine et les crimes de haine. Pour comprendre les extrémismes violents dans leur ensemble, nous considérons qu'il est essentiel de renforcer les efforts pour comprendre les origines de la violence extrémiste fondée sur le genre, l'appartenance religieuse, l'orientation sexuelle, la race ou l'appartenance à un groupe ethnique. Des recherches supplémentaires se révèlent essentielles pour comprendre les origines de la violence extrémiste consistant en l'expression d'intolérance et du rejet des personnes pour le simple fait d'être différent (ou perçu comme différent).

Résultats-clés de l'étude terrain en lien avec cet objectif :

Selon l'ensemble des résultats de l'étude de terrain menée pour développer cette Feuille de Route, 66,1% des personnes interrogées dans les sept gouvernorats ont noté que la marginalisation et la pauvreté sont les facteurs principaux produisant les conditions favorables à la violence extrême en Tunisie. En effet, 75% des sondés ont déclaré que dans leurs gouvernorats, il n'y a pas d'opportunités

de travail et 72,4% ont affirmé l'absence totale de centres de formation professionnelle. Même si cela n'était pas directement mentionné comme vecteur d'extrémisme violent par les interrogés, nous considérons significatif que 27,1% d'entre eux ont déclaré qu'ils connaissaient des personnes proches de groupes extrémistes, et avec lesquels ils avaient des relations normales. Ce taux, qui est extrêmement haut, suggère une forme de normalisation de la présence de groupes extrémistes, ce qui peut favoriser leurs actions.

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur www.opev.org.

2. Il y a une réelle volonté de renforcer la coopération entre le Gouvernement Tunisien, la CNLCT et les acteurs de la société civile. L'une des priorités de cette coopération devrait être de créer l'espace de discussion nécessaire pour parvenir à un accord horizontal et multipartite sur ce que signifient (et ne signifient pas) les termes « extrémisme violent » et « radicalisation ». Dans la discussion autour de l'extrémisme violent, les institutions, les praticiens et les militants doivent dégager un accord capable de souligner que bien que les individus puissent être violents, les idéologies peuvent ne pas l'être. Il existe, par ailleurs, des groupes et des idéologies qui préconisent explicitement le recours à la violence pour atteindre des objectifs à long terme et ceux-ci sont plus susceptibles de faire appel aux extrémistes violents.

3. Un autre domaine de coopération entre la CNLCT, le monde universitaire et la société civile devrait être développer des systèmes de coordination pour l'identification de bonnes pratiques et leçons apprises au cours des activités de prévention de l'extrémisme violent. Ce système

de coordination devrait mettre en place un système d'information partagé pour les acteurs essentiels de la société civile à propos des principales leçons apprises. Afin de réaliser cette proposition, notre recommandation est d'encourager les accords avec les universités et les groupes de réflexion pour la promotion de recherches critiques sur les causes et les vecteurs de TOUTES les formes d'extrémisme violent. Dans une même approche, il est nécessaire de coordonner et de renforcer les initiatives dirigées pour la collecte d'informations sur la discrimination, l'exclusion sociale, les crimes de haine, les violences structurelles, culturelles et le terrorisme.

4. Profitant du fait qu'à bien des égards, le travail réalisé en Tunisie sur le sujet de la PEV représente un exemple de bonne pratique internationale, nous proposons de renforcer les efforts pour monitorer l'évolution des discours de haine et de leurs auteurs sur les réseaux sociaux en développant des analyses dites "big data" et des outils de monitoring/suivi. Ces outils numériques doivent nous permettre d'établir des mécanismes d'alerte et de réaction rapide destinés à la prévention de la violence en plus de mécanismes alternatifs de résolution de différends tels que le dialogue, la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et la justice réparatrice, afin de résoudre les conflits et atteindre la paix durable.

5. En raison de la nature complexe et transversale du défi de l'extrémisme violent, une réponse préventive et proactive exige que ces signaux soient monitorés et considérés dans le contexte des transformations sociales qui se produisent au niveau national mais également local, en se concentrant sur les interactions entre les différentes composantes de la société et comprendre leurs déterminants, leurs causes et leurs effets. Cela devrait être fait sur une période de

temps prolongée, car de telles interactions se produisent de manière cumulative dans le temps. Les universités, les centres de recherche et les institutions officielles et la communauté internationale devraient entreprendre un effort scientifique pour surveiller, étudier et suivre les transformations sociales afin de prévenir l'émergence de l'extrémisme violent.

6. Promouvoir l'étude approfondie des moteurs et des différents niveaux auxquels se produit la radicalisation violente en Tunisie : macro, meso et micro. La production de connaissance scientifique sur les circonstances qui créent un terrain fertile pour l'expansion de l'extrémisme violent ne peut se faire que par une collaboration étroite et horizontale entre les différents acteurs sociaux et politiques et de la recherche, sur une base d'investigation multidisciplinaire et critique. C'est à partir de ces études que des politiques de succès en matière de PEV s'attaquant aux causes profondes de l'extrémisme violent, pourront se construire au sein des institutions de l'État, des organismes internationaux et des organisations de la société civile.

7. Nous recommandons d'agir au niveau macro pour restreindre les difficultés vécues par les citoyens et citoyennes tunisiens qui vivent dans des situations de pénurie économique et diverses formes de désavantages sociaux et culturels. Étudier donc des stratégies pour garantir l'accès équitable aux services y compris de santé, aux ressources naturelles (notamment l'eau) et travailler dans le sens de la justice environnementale ainsi que fournir les organismes de protection sociale des ressources financières et efficaces afin de pouvoir supporter davantage la population en détresse.

8. Compte tenu du fait que le contexte de pandémie lié à la COVID-19 compromet encore plus les difficultés économiques et creusera davantage les différences sociales, nous pensons que certaines politiques spécifiques visant le soutien économique des groupes les plus vulnérables devraient être envisagées par les institutions tunisiennes dans le contexte post-pandémique. Dans le contexte actuel qui comprend des phases de couvre-feu et de confinement généralisé, nous sommes préoccupés par le fait que la population tunisienne, et en particulier les plus jeunes, puisse être exposée à la propagande extrémiste sur les réseaux sociaux.

9. Mettre en place des politiques capables de restreindre les diversités entre régions de l'intérieur et régions côtières et mettre fin aux mécanismes qui nourrissent la marginalisation organisée ou l'exclusion planifiée des régions de l'intérieur et frontalières. Afin d'aboutir à une plus importante employabilité (surtout au niveau des jeunes) et promouvoir des consultations entre Etat, syndicats et investisseurs pour créer des emplois de qualité.

10. Plaidoyer pour ouvrir des canaux de migration régulière avec les Etats étrangers coopérant avec la Tunisie et avec les organisations internationales qui sont concernées par le phénomène migratoire. Réduire dans ce sens les difficultés pour obtenir des visas au sein des ambassades étrangères en Tunisie.

11. Appuyer les activités de la société civile et des mouvements sociaux dans la mise en place de programmes de soutien aux populations les moins favorisées des banlieues urbaines et dans les régions. Dans ce sens, les autorités devraient éviter toute escalade de violence dans le contexte des protestations qui éclatent périodiquement en raison des injustices socio-économiques vécues.

OBJECTIF 2 : Assurer la protection des droits de l'homme dans les lois antiterroristes

12. Promouvoir la mise en place d'une police orientée vers la communauté (COP) qui se concentre sur le développement de relations avec les membres de la communauté et augmente la confiance. Une formation de la police aux droits de l'homme et à la médiation communautaire est également recommandée. Une plus grande implication des policiers dans la résolution de la violence interpersonnelle par la médiation pourrait être une opportunité d'éviter une éventuelle escalade de la violence.

13. Amender la loi antiterroriste N°2015-26 du 7 août 2015, en allant plus loin que les modifications effectuées en 2019, afin d'éliminer les aspects les plus problématiques en matière de violation des droits fondamentaux. Notamment, définir avec précision le terme « terrorisme ». Réduire la durée de la garde à vue en conformité aux normes internationales à pas plus de 48 heures sans autorisation judiciaire, autoriser sans délai le détenu à consulter son avocat et faciliter son accès aux soins médicaux dans le cas échéant. Abolir la peine de mort actuellement prévue pour 17 infractions terroristes.

Résultats-clés de l'étude terrain en lien avec cet objectif :

Selon l'ensemble des résultats de la recherche de terrain mise en place pour le développement de cette Feuille de Route, la plupart des personnes interrogées ont considéré, d'une part, qu'une présence accrue des forces de sécurité est nécessaire pour prévenir l'action de groupes extrémistes. D'un autre côté, ils déclarent avoir un

manque de confiance total et une mauvaise relation avec les forces de sécurité.

Les données qui justifient l'affirmation précédente sont, dans un premier temps, que 39,3% des sondés ressentent un haut niveau d'insécurité dans leur quartier. Dans la même perspective, 47,9% considèrent qu'il y a un manque de présence des forces de sécurité dans leur quartier. En particulier, 82% des interrogés à Tataouine Nord considèrent que ce manque de présence des forces de sécurité est un facteur qui facilite l'expansion des groupes extrémistes violents.

Même s'il y a une claire demande de plus de présence des forces de sécurité, 41,2% des sondés déclarent qu'ils ont un manque de confiance et une mauvaise relation avec les forces de sécurité et seulement 4,7% affirment avoir une bonne relation avec les forces de sécurité.

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur www.opev.org

14. Abroger le décret n°78-50 réglementant l'état d'urgence et le remplacer par une loi organique qui puisse offrir un cadre légal aux mesures d'exception avec un approche plus sensible au respect des droits et des libertés fondamentales. Limiter le nombre de perquisitions administratives, le portant atteinte au droit à la vie privée au minimum nécessaire ainsi que l'assignation à résidence. Établir un cadre législatif pour les autres mesures administratives extrajudiciaires, capable de garantir le respect des principes de nécessité et de proportionnalité. Par conséquent, cesser l'adoption des mesures de contrôle administratif limitant la liberté de déplacement.

15. Opérer dans le sens de la prévention de la torture et du mauvais traitement, réaffirmant sans aucune Prévenir la diffusion du discours de haine et

des crimes de haine en considérant que des réformes au sein des institutions de l'Etat peuvent en premier lieu donner exemple. Un premier pas vers cet objectif pourrait consister à l'abrogation de l'article 230 du Code pénal qui punit de trois ans d'emprisonnement les relations consenties entre personnes du même sexe. Nous recommandons de mettre un terme immédiat à la pénalisation de l'homosexualité en Tunisie et d'ouvrir des enquêtes sur les violations dont les personnes peuvent avoir été victimes lors de leur arrestation. Nous rappelons que les examens médicaux intrusifs y compris le test anal, n'ont aucune fondation scientifique et constituent des violations des droits pour les personnes qui sur ces bases seront jugées. ambiguïté le caractère absolu de l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants pendant et en dehors de la détention. Renforcer les capacités de détection, monitoring et prise en charge des cas de torture au niveau institutionnel et de la société civile. Doter donc l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT) de moyens financiers et humains les plus appropriés pour achever la pleine opérativité de cette importante institution. Implémenter les recommandations formulées par les organisations de la société civile qui offrent une assistance aux victimes et coopérer dans leur lutte contre l'impunité des tortionnaires. Garantir la redevabilité des officiers publics coupables d'avoir commis des actes de torture ou mauvais traitement en les traduisant en justice avec des enquêtes impartiales et effectives, avec pour but de reconstruire la relation entre les citoyens et citoyennes tunisiens et les institutions sécuritaires et judiciaires. Garantir que les mandats des mécanismes de redevabilité soient remplis par des expert-e-s en prenant en compte le critère de genre.

16. Opérer pour réduire le recours excessif à la prison préventive portant atteinte au droit à la liberté et au droit à un jugement rendu sans un retard excessif. Mettre en place des politiques visant à réduire les temps de traitement de la justice et le surpeuplement des établissements pénitentiaires afin de mieux prévenir l'embrigadement en matière d'extrémisme violent au sein des prisons.

17. Protéger les défenseurs des droits humains et les autres acteurs de la société civile qui luttent pour la justice, la dignité et le changement social.

OBJECTIF 3 : Protéger toutes les victimes des extrémismes violents

18. Soutenir et renforcer les victimes passe aussi par la promotion des formations et des campagnes de sensibilisation sur leurs droits et leur prise de parole dans une perspective active et constructive pour sortir de la victimisation. Nous plaidons pour soutenir et diffuser les messages des victimes de crimes de haine et de discours haineux, du terrorisme en promouvant un processus de réparation et un message de tolérance et de compréhension mutuelle. Il est important de se rappeler que les victimes ont les potentialités pour se transformer en principaux acteurs de changement.

19. Prévenir la diffusion du discours de haine et des crimes de haine en considérant que des réformes au sein des institutions de l'Etat peuvent en premier lieu donner exemple. Un premier pas vers cet objectif pourrait consister à l'abrogation de l'article 230 du Code pénal qui punit de trois ans d'emprisonnement les relations consenties entre personnes du même sexe. Nous recommandons de

mettre un terme immédiat à la pénalisation de l'homosexualité en Tunisie et d'ouvrir des enquêtes sur les violations dont les personnes peuvent avoir été victimes lors de leur arrestation. Nous rappelons que les examens médicaux intrusifs y compris le test anal, n'ont aucune fondation scientifique et constituent des violations des droits pour les personnes qui sur ces bases seront jugées.

20. Nous recommandons la modification de l'article 230 et tous les autres textes en contradiction avec les articles 21, 23 et 24 de la Constitution, ainsi que le renforcement de la protection des personnes LGBTQI+ contre la discrimination, la violence, la torture et les mauvais traitements. Les auteurs de la communication conjointe n°239 et Human Rights Watch (HRW) observent que la Tunisie n'a pas donné suite à deux recommandations qui lui avaient été adressées lors de son dernier Examen périodique universel concernant l'abrogation des textes pénalisant les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. Le Gouvernement tunisien applique essentiellement en la matière l'article 230 du Code pénal qui punit l'homosexualité masculine et féminine de peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Amnesty International, les auteurs de la communication conjointe n°544 et l'Association Shams font des observations similaires. Les auteurs de la communication conjointe n°2 recommandent à la Tunisie d'abroger immédiatement l'article 230 ; de mettre en conformité le Code pénal et le Code de procédure pénale avec la Constitution de 2014 ainsi qu'avec les divers traités et instruments internationaux ratifiés par la Tunisie ; de garantir à tous les citoyens l'accès à la justice sans discrimination aucune, notamment celle fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles. HRW formule une recommandation semblable. Amnesty International recommande la

libération immédiate et inconditionnelle de toute personne détenue du fait de son orientation et/ou identité sexuelle réelle ou supposée. L'Association Shams recommande d'abroger les dispositions pénalisant les pratiques sexuelles et la prostitution et de mettre fin à l'ingérence de l'État dans la vie privée des citoyens. Les auteurs de la communication conjointe n°7 recommandent la révision des textes législatifs relatifs au commerce du sexe ; de réduire les attitudes de stigmatisation et de discrimination ; d'éviter le harcèlement des travailleuses du sexe et de les faire bénéficier du droit à la sécurité sociale et à la retraite, ainsi que du droit à un patrimoine.

21. Protéger les victimes signifie aussi construire des façons de dénoncer publiquement les discriminations, le discours de haine, les crimes de haine, le terrorisme et la violence structurelle. C'est pour cela que nous plaçons pour mettre en place des canaux de dénonciation publique et de réponse collective qui puissent soutenir les victimes dans leur démarche vers la justice.

22. Opérer pour la mise en place effective de la résolution des Nations Unies 1325 et promouvoir les objectifs de l'agenda Femme, la Sécurité et la Paix (FPS) en Tunisie, en fournissant aux institutions publiques et aux organisations de la société civile les moyens financiers et humains pour accomplir leur mission. Veiller à l'implémentation du Plan d'action national adopté en 2018 et faire en sorte que les plans d'actions sectoriels puissent être appliqués au sein des différents ministères. Améliorer le dialogue, la coopération entre les institutions, la société civile et les organisations internationales. De façon générale, nous invitons l'ensemble des acteurs sociaux et politiques à donner plus d'importance à l'agenda FPS, et nous plaçons pour l'intégration de l'émergence sanitaire

de la COVID-19 comme source d'insécurité humaine ayant des répercussions genrées dans le plan d'action à venir.

OBJECTIF 4 : Promouvoir la justice de genre et exposer les spécificités de genre

23. Opérer pour la mise en place effective de la résolution des Nations Unies 1325 et promouvoir les objectifs de l'agenda Femme, la Sécurité et la Paix (FPS) en Tunisie, en fournissant aux institutions publiques et aux organisations de la société civile les moyens financiers et humains pour accomplir leur mission. Veiller à l'implantation du Plan d'action national adopté en 2018 et faire en sorte que les plans d'actions sectoriels puissent être appliqués au sein des différents ministères. D'autre part, en vue de l'adoption du nouveau Plan d'action nationale FPS en 2021, les autorités devraient veiller à la mise en œuvre de ce qui a déjà été établi par le Masterplan de 2019. Avec cet objectif il est nécessaire d'améliorer le dialogue, la coopération entre les institutions, la société civile et les organisations internationales. De plus, il s'avère nécessaire de commencer un processus de décentralisation du plan d'action national FPS en garantissant une présence plus effective des régions, par exemple avec la création de plans d'action régionaux. De façon générale, nous invitons l'ensemble des acteurs sociaux et politiques à donner d'avantage d'importance à l'agenda FPS, et nous plaidons pour l'intégration de l'urgence sanitaire de la COVID-19 comme source d'insécurité humaine ayant des répercussions genrées dans le plan d'action à venir.

24. Observer et agir sur l'impact genré des politiques antiterroristes en Tunisie, notamment les descentes policières, les violences sexuelles

comme moyens de torture, les maltraitances avec pour but d'obtenir des informations sur les proches soupçonnés de terrorisme.

25. Observer et envisager des mesures portant des solutions pour endiguer les conséquences néfastes de l'urgence sanitaire actuelle sur la population féminine en essayant de freiner l'augmentation des inégalités entre les sexes, l'insécurité économique, la disparité d'accès aux technologies informatiques, de la violence domestique.

26. Mener des recherches plus rigoureuses en matière de participation des femmes dans les groupes armés et non seulement dans les organisations terroristes. Garantir la prise en charge des femmes victimes de la violence extrême au sein de centres spécialisés pour le suivi psychique et physique.

27. Veiller à l'application de la loi 2017-58 relative à l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes et faciliter par tous moyens le processus de la plainte qui demeure encore un véritable parcours du combattant. Fournir l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

28. Envisager la création d'un plan d'action sensible au genre pour le traitement des femmes accusées de terrorisme au niveau de l'enquête et de leur emprisonnement dans les établissements carcéraux nationaux.

29. Plaider pour l'inclusion d'une pleine représentation des femmes dans les processus gouvernementaux et institutionnels de planification et de prise de décision. Assurer la participation des femmes et des minorités dans la prise de parole sur le thème de l'extrémisme violent et dans la

construction des politiques de prévention. Prendre en considération les spécificités de genre dans les politiques publiques de PEV en s'éloignant des positions favorisant l'exploitation du rôle des femmes dans la société pour des motifs sécuritaires. Construire au contraire des politiques visant l'obtention d'une effective égalité en matière de genre.

OBJECTIF 5 : Renforcer le rôle des jeunes comme acteurs du changement

30. Unir les efforts entre les différentes parties prenantes pour construire une nouvelle narration sur les jeunes tunisiens, qui sorte de l'impasse, qui voit le jeune soit comme une menace à la sécurité nationale soit comme un acteur passif dans la construction des stratégies destinées à résoudre les problèmes nationaux. Nous plaidons au sein des institutions pour la mise en place de politiques qui, au-delà des opérations de maquillage, puissent réussir à opérer une vraie inclusion des jeunes dans le futur du pays.

31. Mettre en place des politiques visant à réduire le taux de chômage chez les jeunes, la population la plus affectée par ce phénomène. Pour atteindre cet objectif nous recommandons d'ajuster la stratégie nationale pour l'emploi aux nécessités spécifiques des jeunes, y compris les jeunes diplômés, et impulser des programmes actifs d'emploi en améliorant l'employabilité des demandeurs d'emploi de différents niveaux. Soutenir les initiatives économiques vertes et solidaires pourrait aussi offrir des clés d'employabilité chez la population jeune. De plus en plus de jeunes qualifiés pourraient mettre en œuvre des projets d'entreprises sociales, des projets communautaires sociaux, des coopératives mais

aussi toute forme d'entreprise traditionnelle dans le sens de développement économique respectueux de l'environnement. Cela aurait un impact positif sur la réduction à moyen et long terme, du fort taux de chômage chez les jeunes, principalement dans les régions intérieures, ainsi que les taux élevés de chômage des jeunes ayant suivi une formation professionnelle ou universitaire.

Résultats-clés de l'étude terrain en lien avec cet objectif :

Selon l'ensemble des résultats de l'étude de terrain mise en place pour le développement de cette Feuille de Route, la majorité des personnes interrogées considèrent que donner des opportunités et un meilleur futur aux jeunes doit être l'une des priorités. 21,2% des sondés estiment que "donner la priorité aux jeunes" devrait être la priorité des politiques de prévention de l'extrémisme violent. Également et juste au-dessus en termes de priorité, "réformer le système éducatif" est considéré comme primordial par 28,1% des sondés. Tout ceci illustre bien l'importance du rôle de la jeunesse.

D'autres réponses significatives peuvent illustrer la situation de la jeunesse en Tunisie et notamment le fait que 75% des sondés ont déclaré qu'il n'y a pas d'opportunités de travail pour les jeunes ni de centres de formation professionnelle. Il y a un fort sentiment de manque d'opportunités chez les jeunes.

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur www.opecv.org

32. Promouvoir l'inclusion des jeunes et des organisations éducatives dans l'élaboration, la surveillance et le suivi des activités de prévention de l'extrémisme violent. Renforcer la participation de la population jeune à la conception et la diffusion de

réécits alternatifs pour la prévention de l'extrémisme violent. Apporter de nouvelles preuves sur l'importance de la contribution des jeunes en tant que « rôle modèle » dans la prévention de la violence.

33. Envisager la création de programmes de désengagement destinés aux jeunes appartenant à des groupes violents. Travailler avec les jeunes qui ont rejoint les groupes d'extrémisme violent pour canaliser leurs objectifs de changement en activités et approches constructives, non violentes et inclusives. Inclure la prévention de l'usage de drogues lors de la conception des processus de désengagement ainsi que dans les programmes des centres pénitenciers. Considérer la création de programmes de réinsertion pour les jeunes détenus sortant de prisons, y compris pour des infractions liées à l'extrémisme violent, tenant en compte les difficultés d'accès à l'emploi pour les personnes présentant un bulletin 3 (un casier judiciaire) qui comprend des mentions.

34. Plaider pour le renforcement des lieux de divertissement, de loisirs et d'initiatives culturelles à disposition des jeunes, notamment les maisons des Jeunes, les maisons de la culture et les établissements sportifs.

35. Mettre fin à toute mesure restrictive de liberté ayant un impact disproportionné sur la liberté et sur les droits des jeunes. Nous recommandons aux autorités de mettre fin à toute mesure administrative qui ne soit pas fondée sur un texte législatif clair et précis, y compris les mesures de fichage "S" et les assignations à résidence extrajudiciaires ainsi que limiter au strict nécessaire les fouilles domiciliaires qui doivent s'effectuer sous mandat.

36. Nous sommes conscients des efforts accomplis par la présidence du gouvernement tunisien et de la récente réforme du Code Pénal qui permet d'accélérer les procédures pénales en cas d'infractions mineures. Néanmoins, nous estimons nécessaire d'agir pour limiter le recours à la détention pour les cas de délits mineurs. Par exemple reconsidérer l'abrogation de la loi n°92-52 sur la consommation de stupéfiants, en vertu de laquelle de nombreux jeunes se retrouvent détenus en devenant des proies vulnérables à l'endoctrinement. Nous recommandons la prise en examen au sein du ministère de la justice d'une série de mesures punitives alternatives à la détention, qui puissent représenter des réponses plus prépositives spécialement pour la population jeune.

OBJECTIF 6 : Renforcer l'éducation et la résilience à niveau local

37. Favoriser l'accès équitable à l'éducation et envisager la réalisation d'un plan d'action pour le problème du décrochage scolaire. Afin d'améliorer les conditions de l'ensemble éducatif tunisien, une amélioration du budget réservé au ministère de l'éducation devrait être envisagée pour offrir une réponse aux nombreux dysfonctionnements administratifs ainsi que les problèmes structurels des établissements scolaires. Loin des stratégies d'éducation axées uniquement sur l'acquisition de connaissances, nous plaçons pour la mise à jour du système d'instruction qui puisse se baser sur la construction d'un esprit critique, sur l'éducation à la diversité, la tolérance, les droits et aux bases de la cohésion sociale. Face à ce manque budgétaire, les établissements sont souvent obligés de procéder à des fermetures de classes ou d'organiser les élèves

en classes surpeuplées au sein desquelles les travaux s'avèrent de plus en plus difficiles. En ce sens, le décrochage scolaire et les difficultés ou même impossibilités de reprendre le parcours éducatif après le décrochage scolaire devraient être la priorité de la réforme éducative. Les politiques éducatives en place concernant le décrochage scolaire renforcent le sentiment d'un manque d'opportunités de la jeunesse en Tunisie.

38. Renforcer la possibilité d'avoir un soutien psychologique à l'école pour les étudiants et établir des mécanismes plus stables pour permettre aux acteurs de la société civile de mettre à disposition du matériel, des formations, des ateliers et des conférences dans le milieu éducatif. Promouvoir l'engagement des étudiants pendant leur parcours éducatif doit être une priorité.

39. Renforcer les efforts pour offrir des espaces de culture et de loisirs, surtout dans les environnements ruraux. Améliorer la qualité des espaces dans les zones urbaines pour les jeunes et aller vers la décentralisation.

40. Inclure un module en PEV dans le parcours éducatif à l'école pour garantir la connaissance des notions de base et contribuer à la résilience, à travers une approche des droits humains. Il est important de considérer aussi la possibilité d'inclure des matières spécifiques comme l'éducation civique ou la valeur du respect de la différence.

41. Soutenir la société civile dans ses efforts pour parvenir à la création d'une véritable résilience communautaire au discours de l'extrémisme violent. Développer des stratégies participatives pour la prévention de l'émergence des extrémismes violents et pour protéger les citoyens des menaces et du recrutement par les groupes extrémistes

violents. Ces actions doivent s'accompagner par le soutien des mesures de construction de la confiance au niveau local en fournissant des plateformes de dialogue appropriées et d'identification précoce des griefs.

42. Favoriser les processus de formation destinés à la société civile et le secteur tertiaire pour renforcer leurs capacités en termes de prévention des extrémismes violents.

43. Prioriser les actions qui ont recours à la culture ou au sport pour permettre la mise en place d'une stratégie de transmission de valeurs qui renforce la résilience communautaire face aux discours des organisations ou aux recruteurs extrémistes violents. Il est primordial que ces actions soient adaptées aux besoins et aux diagnostics effectués auprès de la population jeune tunisienne dans les lieux d'implantation.

44. Implanter des programmes éducatifs qui promeuvent la justice globale, les compétences générales et la pensée critique, la tolérance et le respect de la diversité, dans le but de promouvoir la paix et les valeurs non violentes.

45. Promouvoir des réseaux anti-rumeurs pour faire face à la haine et l'intolérance et renforcer la résilience locale face aux messages d'extrémisme violent.

46. Promouvoir le renforcement du tissu social contribuant au renforcement de la résilience des individus. La socialisation dans la paix et le respect des diversités et l'inclusion sociale pourront véritablement renforcer la résilience face à la dérive de l'extrémisme violent.

OBJECTIF 7 : Promouvoir les valeurs démocratiques et protéger l'espace de la société civile

47. Il est essentiel de renforcer la capacité des jeunes et des mouvements de jeunes à communiquer entre eux, notamment en ce qui concerne la PEV et l'amélioration générale de leurs valeurs démocratiques. Ceci devrait être fait à travers l'identification d'acteurs crédibles, surtout face aux jeunes, au-delà des grandes OSC historiques. Il y a un réel besoin d'une société civile dynamique, forte, connectée avec la jeunesse et ayant la capacité d'utiliser l'espace public sans restriction, sans répression et sans discours éloignés de la réalité.

48. Assurer l'accès à la justice pour l'ensemble de la population et renforcer, à tous les niveaux, les institutions pour parvenir à les rendre plus justes, effectives, redevables et inclusives, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans ce sens nous soutenons les efforts faits dans le cadre du processus de justice transitionnelle commencé en Tunisie en 2013 avec les objectifs d'identifier et combattre les violations des droits humains commises par les régimes passés en révélant la vérité, en demandant aux responsables de ces violations de rendre compte de leurs actes, en indemnisant les victimes et en restaurant leur dignité, de préserver la mémoire collective, établir des garanties pour éviter que ces atrocités ne se reproduisent. Nous recommandons aux autorités concernées de lever les entraves judiciaires en cours dans les chambres spécialisées en justice transitionnelle.

Résultats-clés de l'étude terrain en lien avec cet objectif :

Selon l'ensemble des résultats de l'étude de terrain mise en place pour le développement de cette Feuille de Route, le niveau de capital social dans les gouvernorats sélectionnés pour l'étude est extrêmement bas.

83% des personnes interrogées ont déclaré qu'il n'y a aucune association ou travail associatif dans leur quartier. 86% des sondés ont déclaré qu'ils n'ont jamais participé à aucune activité associative quand 14% des interrogés affirment que les activités associatives auxquelles ils ont participé étaient principalement des actions caritatives. Seulement 2% des sondés affirment avoir participé à des activités sociales ou culturelles organisées par les acteurs de la société civile.

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur www.ojev.org

49. Nous plaçons pour des dialogues nationaux et régionaux sur la prévention de l'extrémisme violent, rassemblant une chaîne d'acteurs, en prenant en considération l'engagement pour les jeunes et pour l'égalité des genres, en incluant les groupes marginalisés et les municipalités (ou collectivités locales), avec des campagnes de sensibilisation à travers les réseaux sociaux et autres plateformes virtuelles. Renforcer le rôle de la culture et de l'art pour la création d'une culture de dialogue.

50. Sensibiliser au respect des droits, et au rôle de la société civile dans leur protection. Éliminer tous les obstacles liés aux activités des organisations de la société civile en Tunisie, notamment amender la loi 30-2018 qui prévoit

l'insertion des associations dans le registre des entreprises, en finissent par mélanger les associations non lucratives avec des entreprises à but lucratif. Cette loi restreint l'espace de la société civile en Tunisie, car les petites associations, très probablement se verront dans l'incapacité d'accomplir les obligations matérielles nécessaires à l'enregistrement ainsi qu'à l'obtention de financements. Nous rappelons que dans le but de prévenir l'extrémisme violent, restreindre l'espace de la société civile ne peut représenter qu'une mesure contre-productive.

51. Nous plaidons pour une réforme des ministères de l'Intérieur et de la Justice, envisagée à partir de 2011 et pas encore achevée.

52. Promouvoir la jouissance des valeurs démocratiques, des droits économiques et sociaux, y compris les initiatives basées sur les droits humains, de manière à aider à l'élimination des conditions conduisant à l'extrémisme violent.

53. Fournir un support stratégique à la résistance civile et aux mouvements non violents plaidant pour le changement social qui font face à l'injustice ou à la violence politique et la terreur. Le renforcement de la légitimité des mouvements non violents opérant dans des zones de conflits violents paraît être la stratégie la plus efficace pour confronter l'injustice, transformer les conflits et renforcer la résilience au niveau local.

OBJECTIF 8 : Contrecarrer les discours de haine sur les réseaux sociaux et Générer des récits alternatifs

54. Il est essentiel de mettre en place un programme sérieux de campagne en ligne qui offre des outils attractifs pour les utilisateurs (comme le gaming ou à travers les réseaux sociaux les plus "à la mode") et qui propose des discours alternatifs aux discours des groupes extrémistes. Il est important de se focaliser sur les jeunes à risque de radicalisation et leur envoyer des messages à travers des personnes influentes adaptées à la cible. Quelques idées qui ont été débattues telles que : (1) « créer » des influenceurs à travers des activités qui offrent la possibilité aux jeunes de participer dans le domaine artistique. (2) Engager les associations locales, les maisons de jeunes, les institutions locales, dans l'organisation d'activités artistiques dans lesquelles ils peuvent participer activement (3) promouvoir le rôle des jeunes comme créateurs de produits artistiques.

55. Concevoir et implémenter des campagnes de sensibilisation informant sur l'impact négatif des idéologies de l'extrémisme violent et ciblant la même audience que les promoteurs des discours de haine.

56. Contribuer à la conception et au développement de stratégies de communication locales, régionales et nationales, en mettant l'accent sur les réseaux sociaux. Ces stratégies doivent être sensibles au genre et basées sur les standards internationaux de droits humains, afin de défier les récits de masse associés à l'extrémisme violent.

57. Envisager la création d'un plan d'action pour aboutir à la construction d'un cadre législatif contre les discours de haine et de protection pour les victimes des crimes de haine.

58. Envisager des formations pour le traitement de l'extrémisme violent dans les médias.

59. Lutter contre tout type de censure et garantir la liberté d'opinion

60. Renforcer la plateforme existante pour le contre message au sein des institutions et établir des collaborations plus étroites entre les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile.

Résultats-clés de l'étude terrain en lien avec cet objectif :

Selon l'ensemble des résultats de l'étude de terrain mise en place pour le développement de cette Feuille de Route, il y a une forte perception du fait que les réseaux sociaux jouent un rôle très important dans les processus de radicalisation. 41,6% des personnes interrogées ont déclaré qu'ils considèrent Internet comme le principal moyen qui facilite la radicalisation. Ce pourcentage est significativement plus élevé que la deuxième option choisie par les sondés, les mosquées, avec 24,3% des réponses.

Au niveau des données significatives à prendre en considération, nous croyons important de noter que, selon la récente recherche menée par Facebook, dans 64% des cas où une personne rejoint un groupe extrémiste sur Facebook, c'est parce que la plateforme le recommande. Cela signifie que l'algorithme de Facebook a aidé au processus de

radicalisation de deux tiers des personnes radicalisées sur ce réseau social.

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur www.opev.org

OBJECTIF 9 : Monitorer les activités de PEV et le plan d'action national

61. Promouvoir la mise en place d'un système formel de recensement et de suivi des activités de PEV et de la Stratégie Nationale de la CNLCT, qui soit participatif et transparent, capable de transmettre l'importance de la prise de responsabilité et la confiance entre les parties prenantes qui regroupe les données compilées et qui permettront l'analyse et le suivi de l'avancée ou du recul des extrémismes violents en Tunisie. Ce processus doit engager toutes les parties prenantes : gouvernement, société civile, universités, médias, organisations internationales, secteur privé.

62. Étant donné le contexte général dans lequel il existe de fortes lacunes dans les indicateurs de réussite des programmes PEV efficaces, effectuer un suivi étroit des programmes dans leur ensemble et des plans d'actions adoptés s'avère être d'une importance encore plus cruciale.

63. Le suivi s'avère nécessaire pour pouvoir combiner les leçons apprises et rassembler les connaissances les plus différentes sur les activités en matière de PEV. De cette façon, il sera possible de créer une culture d'échange entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales et d'établir des critères d'évaluation plus significatifs, ainsi que des

indicateurs de progrès et d'impact des projets d'un point de vue holistique.

64. Les informations collectées à travers ce processus de suivi pourront être utilisées pour informer les preneurs de décisions concernant les politiques en matière de PEV.

04

Principaux contributeurs de cette Feuille de Route —

Cette feuille de route a été élaboré par le Secrétariat Tunisien de l'Observatoire pour la Prévention des Extrémismes Violents :



Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) : association fondée en 1976 et visant à l'observation et la défense des droits de l'homme en Tunisie, doyenne des ligues des droits de l'homme en Afrique et dans le monde arabe.



Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) : principale centrale syndicale de Tunisie, fondée en 1946, avec une forte expertise dans le dialogue social sectoriel et le plaidoyer politique à haut niveau.



Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) : organisation créée en 1989, qui milite pour une Tunisie moderne et démocratique, qui respecte l'égalité entre hommes et femmes, la dignité humaine, la liberté, la laïcité et la justice sociale.



Free Sight Association (FSA) : organisation fondée en 2011 qui travaille dans la défense des droits humains, et la dissémination de la culture du dialogue, la paix et la citoyenneté.

NOVACT Novact: organisation qui lutte pour atteindre une société libre de conflits armés et de violence dans toutes ses dimensions, basée sur la sécurité humaine et la non-violence.



We World GVC Onlus (WW-GVC): organisation italienne qui travaille pour la promotion et le respect des droits humains, notamment des femmes et des enfants, dans le monde entier.

Ce document a été produit dans le cadre du projet « SALAM prévenir l'extrémisme violent en Tunisie : une approche basée sur les droits humains et la paix », financé par:



Projet financé par l'UNION EUROPÉENNE



aecid
Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

Remerciement

Nous tenons à remercier tout particulièrement les 67 universitaires, professionnels, représentants de la société civile, experts en PVE pour cette Feuille de Route, et pour leur participation à la Conférence SALAM du mois de décembre 2020. Cette Feuille de Route a largement bénéficié de leurs contributions, incluses dans cette recherche.

Les organisations de la société civile présentes pendant les débats, qui ont permis d'aboutir à cette version finale de la Feuille de Route, sont les suivantes :

Association tunisienne des femmes démocratiques (ATFD), Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH), WeWorld-GVC, EuroMed Droits Tunisie, UGET Syndicat des Jeunes, Union Diplôme Chomeur (UDC), Avocats sans frontières, Alliance pour la sécurité et les libertés, Association Irada (Medenine), Jeunesse et compétence (Bizerte), Jeunes au service des femmes (Kasserine), Association Horizons (Le Kef), Association de développement et des études stratégique (Medenine), Institute for Human Development (IDH), Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Forum Social Science (ASSF), Le Centre d'Etudes Maghrébines à Tunis, Association Tunisia+, Association LTC, Digital Research Centre of Sfax, Association TWIZA Economie sociale et solidaire, Réseau Obroz, Voluntas advisory, Association pour la Promotion du Droit à la Différence, Reporters sans Frontières Tunisie (RSF), Organization Tunisienne pour la cohésion sociale, Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), Free Sight

Association, Association Théâtre Forum Tunisie, Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), Psychologues Du Monde-Tunisie, Association Ontoj, Association NOVACT, FHI 360, AFTURD.

Pour cette Feuille de Route, nous tenons également à remercier les 14 experts académiques, venus de différentes universités tunisiennes et internationales, travaillant dans le domaine de la PEV, qui ont participé à la Conférence et qui ont apporté une contribution essentielle.

OPEV

prevent · وقاية · prévenir